

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 20 octobre 2025
N° CD-2025-4-2-1
N° applicatif 13283

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de l'agriculture

LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AGIT AU PRÉSENT ET PRÉPARE L'AVENIR - ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace poursuit une politique ambitieuse en matière de développement durable, articulée autour de stratégies écologiques, énergétiques, sociales et territoriales. Ce rapport met en lumière un large panel d'actions et de réussites locales en 2025. Afin de préparer le débat budgétaire 2026, ce document souligne l'importance d'une mobilisation collective autour de ces enjeux et la nécessité de poursuivre et d'accentuer les politiques permettant d'assurer à l'Alsace la nécessaire robustesse face aux défis à venir.

Le Rapport Développement Durable, prescrit par la Loi Grenelle 2 (loi n° 2010-788) du 12 juillet 2010, a vocation à favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable, afin de faciliter et provoquer un débat sur les actions entreprises et celles à venir. Il doit en être pris acte avant le débat relatif au vote du budget 2026.

Ce document se nourrit de toutes les démarches en cours, et notamment de la Stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace en 30 actions, actée lors de la séance publique du 13 novembre 2023 (délibération numéro CD-2023-4-2-2). Celle-ci a permis d'enregistrer des résultats concrets depuis son initiation.

Il peut être cité des résultats concrets et mesurés pour différents engagements de la Stratégie énergétique et écologique :

- Stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace : chacune des 30 propositions est engagée et mise en œuvre et les objectifs poursuivis sont respectés.
- S'agissant de la sobriété énergétique : la Collectivité a enregistré une baisse significative de ses consommations en énergie. Elle a diminué de plus de 35 % sa consommation de gaz et d'électricité en 2024 par rapport à 2010 (non corrigé DJU-Degré Jour Unifié-, en énergie primaire). Pour la période 2021-2024, cela correspond à un effacement de plus de 10 millions d'euros de dépenses énergétiques.

- S'agissant du déploiement des énergies renouvelables : l'objectif d'atteindre les 50 % de consommation par de l'énergie renouvelable est en passe d'être atteint en 2026. L'augmentation du nombre de centrales photovoltaïques, le raccordement systématique à des réseaux de chaleur (alimentés à titre principal en énergie renouvelable) ainsi que la diminution générale des consommations énergétiques de nos établissements permettent d'atteindre 50 % d'énergie renouvelable dans nos consommations totales.
- S'agissant de la poursuite d'un Plan Photovoltaïque : en quatre ans, la Collectivité européenne d'Alsace a d'ores et déjà investi 17 M€ TTC pour 50 centrales totalisant 5,2 MWc (mégawatt crête). 1^{ère} de France en nombre d'installations photovoltaïques sur ses collègues, autant en investissement, qu'en nombre de centrales ou en puissance, la Collectivité se place en tête des Départements français. Elle propose un plan photovoltaïque 2025-2030 ambitieux, par une délibération distincte, pour un potentiel d'environ 300 000 m² de panneaux photovoltaïques.
- S'agissant du dispositif Forêt d'Avenir d'Alsace, ce programme inédit en France a été imaginé avec l'Association des Communes Forestières d'Alsace et a permis de soutenir plus de 390 000 plants (plantation ou régénération en forêt).
- S'agissant des réseaux de chaleur et de froid, la Collectivité a initié la constitution d'une Société d'Economie Mixte Locale de réseaux de chaleur et de froid. Ce nouvel outil, constitué en mars 2024, permet à la Collectivité d'agir dans tous les territoires aux côtés des communes, petites et moyennes, pour bénéficier d'une chaleur renouvelable à plus de 80 %.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présente communication du rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable joint en annexe au présent rapport, précédant le débat relatif au vote du budget 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace.

.